

SNUDI FO 13



Syndicat National Unifié des *Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de*

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille
contact@snudifo13.org

Tél : 04 91 00 34 22
www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S
06275 Imprimé au siège

Bulletin n° 112

1 euro

Février- Mars 2009

Déposé le 04 / 03 / 09

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

GREVE INTERPROFESSIONNELLE
LE 29 JANVIER 2009 :
MOBILISATION REUSSIE !

JEUDI 19 MARS :
NOUVELLE MOBILISATION
INTERPROFESSIONNELLE
à l'appel des confédérations syndicales
et des organisations autonomes.



Attention :

Votre déclaration d'intention de grève doit parvenir le lundi 16 mars au soir au plus tard à votre IEN !

Le gouvernement doit répondre aux revendications des salariés !
Arrêt des licenciements - Augmentation des salaires - Défense du code du travail - Retrait de la RGPP - Rétablissement des postes supprimés - Défense des statuts

Le SNUDI – FO 13 appelle à la grève :

- Pour le retrait des décrets DARCOS instaurant les 108 h annualisées
- Pour l'abandon de la proposition de loi créant les E.P.E.P.
- Pour l'annulation des milliers de suppressions de postes dont les 3 000 suppressions de postes de RASED
- Pour le respect du droit aux réunions syndicales sur le temps de travail
- Contre la RGPP, pour la défense du statut de fonctionnaire d'état et des garanties qui s'y rattachent, notamment le maintien des règles départementales de mouvement
- Non aux licenciements d'EVS, un vrai statut, un vrai salaire.

SYNDIQUEZ VOUS !

Nos droits et notre statut sont menacés, le droit syndical est attaqué, le paritarisme est remis en cause !

Notre seule arme de défense, c'est le syndicat.

Rejoignez le syndicat confédéré et indépendant !

Prenez votre carte 2009 !



- ⇒ Défense des RASED : page 3
- ⇒ Carte Scolaire, promotions : page 4 et 5
- ⇒ Universités, IUFM : page 6
- ⇒ Mouvement départemental : le grand chambardement : page 7
- ⇒ Non aux sanctions : page 8

Editorial : Les enseignants, des salariés comme les autres !

Grève à l'université pour le retrait des décrets Péresse, grève générale aux Antilles pour l'augmentation des salaires, contre la vie chère et le chômage, deux exemples majeurs dans une actualité marquée par des attaques quotidiennes contre les conditions de travail et de vie des salariés.

Revendications clairement définies, unité syndicale, grève générale, n'est-ce pas la seule voie pour imposer le rapport de force nécessaire ?

Les enseignants du premier degré sont touchés comme l'ensemble des salariés. Décrets et circulaires se succèdent et remettent en cause notre statut et nos droits. Les primes diverses individualisent les salaires et visent à opposer les différentes catégories de personnels. Pressions et sanctions créent un climat délétère dans les écoles. La remise en cause des règles du paritarisme et du rôle des délégués du personnel instaurent l'inégalité de traitement.

Suppressions de postes, suppression des RASED, remise en cause des règles du mouvement, horaires annualisés, non-remplacements, licenciements prévus d'EVS,... nos conditions de travail se dégradent de jour en jour. **La coupe est pleine !**

Le SNUDI-FO défend pied à pied les droits des salariés, au quotidien, dans les commissions paritaires, comme dans la mobilisation.

Le 19 mars prochain en sera une étape importante, avec tous les autres salariés, face à un gouvernement qui ne répond pas aux revendications, qui use de répression ou de sanctions.

Dans cette situation, l'organisation collective dans un syndicat indépendant est plus que jamais indispensable ! Rejoignez le SNUDI-FO !

Martine Dupuy, secrétaire départementale

Réunions d'information syndicale (suite)

A cette étape, le Conseil Syndical du 15 janvier a arrêté la position au niveau du département. Nous les convoquons un mercredi, un samedi ou un soir. Vous informez votre IEN de votre participation. Si le jour de la réunion d'information syndicale, vous avez une concertation ou une animation pédagogique, vous bénéficiez de votre droit à l'information syndicale le jour même en indiquant à votre IEN que vous ne serez pas présent à cette réunion. Si le jour de la réunion d'information syndicale, vous ne travaillez pas, vous indiquez à votre IEN à quelle date vous "récupérez" ces 3 heures en n'étant pas présent à une réunion institutionnelle (elle peut être avant ou après la RIS...).

N'hésitez pas à contacter le SNUDI-FO 13 pour l'organisation de réunions d'école ou secteur !

Appel des organisations syndicales du 23 février :

(...) elles appellent leurs syndicats et les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, à faire entendre au gouvernement comme aux responsables patronaux et employeurs leurs revendications :

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales,
- exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité.

Déclaration de la commission exécutive confédérale

DOM : soutien de la confédération FO

La Commission Exécutive Confédérale de FO condamne toute la violence engendrée par le pourrissement du conflit en Guadeloupe. Elle salue la mémoire du militant décédé dans ces tragiques circonstances.

La Commission Exécutive Confédérale de FORCE OUVRIERE rappelle que gouvernement et patronat doivent assumer leurs responsabilités en trouvant, très rapidement, une issue au conflit afin que les salariés de la Guadeloupe et de la Martinique puissent bénéficier d'une augmentation de leur pouvoir d'achat, d'une réduction du chômage, de meilleures conditions de travail et d'un accès à des soins de qualité, c'est-à-dire qu'il soit effectivement répondu à toutes leurs revendications.

Pour FORCE OUVRIERE, les aspects sociaux du dossier auraient dû être bouclés depuis le 8 février.

La Commission Exécutive Confédérale de FORCE OUVRIERE apporte son soutien aux unions départementales FO et à l'ensemble des salariés qui sont en lutte dans les Antilles.

Paris, le 19 février 2009

LA TENSION MONTE DANS LES ECOLES ! Extrait de la déclaration à la CAPD du 3 février

Sachez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie que des écoles, monte de plus en plus forte la volonté de refuser tout ce qui désorganise notre métier d'enseignant :

- base élève et cette clé énigmatique imposée aux directeurs
 - les 108 heures annualisées
 - le soutien aux élèves en difficulté à la place de nos collègues spécialisés
 - la disparition des 84 postes du réseau
 - des règles du mouvement qui ne garantissent plus une égalité et une transparence sur des critères objectifs, reconnus de tous,
 - une grille de note pénalisante
 - des promotions à différentes vitesses
 - des évaluations incohérentes à nos élèves
 - une remise en cause des droits syndicaux
- Sur toutes ces revendications le SNUDI FO, sera au côté des collègues et les soutiendra.**

RASED : faux recul, vraie manœuvre du ministre !

L'exigence demeure : maintien de tous les enseignants spécialisés dans les RASED ! Retrait des 3000 suppressions de postes RASED !

A quelques semaines du début des opérations de carte scolaire, confronté au rejet persistant et déterminé de ses mesures et en particulier de la suppression programmée des 3 000 postes d'enseignants spécialisés des RASED, le ministre Darcos a annoncé le 6 janvier que 1500 postes E et G seraient "sédentarisés" sur une école, les 1500 autres seraient des « faisant fonction » (enseignants non spécialisés exerçant sur postes E) devant réintégrer un poste-classe.

Si la mobilisation contre la suppression de 3000 postes de RASED n'est pas étrangère à cette annonce, constatons que le ministre procède à un simple réaménagement qui reste conforme à ses orientations et ne modifie rien sur le fond.

En "sédentarisant" 1 500 maîtres de RASED sur une école, le ministre persiste dans la voie de la destruction des postes RASED en transformant ces personnels en maîtres "surnuméraires" dans l'objectif que « chaque école soit dotée d'un maître ressource »

Ainsi les enseignants spécialisés concernés se verraient imposer une redéfinition de leur mission, en dehors de toute réglementation !

Pour le SNUDI-FO, l'annonce du ministre relève d'une manœuvre pour tenter d'endiguer la mobilisation, quelques semaines avant l'examen des mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée.

L'annonce du ministre reste conforme au « Protocole de discussion » que FO a refusé de signer.

Rappelons les principes du "protocole de discussion" signé le 9 novembre 2007 par le SNUipp, le SE-UNSA et le SGEN-CFDT : « *L'école est le lieu pertinent d'organisation des pratiques reposant notamment sur (...) l'autonomie et la responsabilité des équipes (...)* », puis du "relevé de conclusions" signé le 5 février 2008 par le SE-UNSA et le SGEN-CFDT : « *L'instance la mieux à même d'élaborer un dispositif adapté est le conseil des maîtres* »...

Par ailleurs, le ministre a rappelé le 8 janvier (AEF) que « *les recteurs disposent de toute une gamme*

de réponses en fonction de la situation de l'enfant : pédagogie différenciée, aide personnalisée, stages de remise à niveau, maîtres surnuméraires... »

reprenant le principe entériné par le "relevé de conclusions" « *il n'y a pas de dispositif national unique* » comme le sont les missions des enseignants des RASED dans tout le pays, jusqu'à présent.

Des dispositifs divers et variés, déréglementés et différents d'une école à l'autre (ou d'un EPEP à l'autre !), contre l'existence des RASED, tel est bien l'objectif du ministre !

En commençant par "sédentariser" 1 500 enseignants spécialisés, ce qui conduirait bien à la suppression annoncée des 3 000 postes dans les RASED !

La "sédentarisation" des enseignants spécialisés, comme la remise en cause des règles départementales du mouvement 2009 sur injonction du ministre, s'inscrit clairement dans l'objectif ministériel d'autonomie des écoles (l'école devenant son "propre recours" selon les mots du ministre Allègre !) dont l'aboutissement serait la mise en place des EPEP.

Face aux manœuvres diverses et variées visant à nous faire avaler la disparition du dispositif national des enseignants spécialisés E et G exerçant dans les RASED, le SNUDI-FO estime que l'exigence demeure : maintien de tous les enseignants spécialisés dans les RASED, retrait des 3000 suppressions de postes E et G des RASED !

Par ailleurs, parce que le dispositif de l'"aide personnalisée" et les "stages de remise à niveau" qui le prolongent sont les arguments officiels de la destruction programmée de l'enseignement spécialisé, le SNUDI-FO réitère sa proposition au SNUipp et au SE-UNSA d'appeler ensemble tous les collègues à stopper immédiatement l'"aide personnalisée", d'engager dès maintenant ensemble la campagne contre l'organisation des "stages de remise à niveau", puis de demander ensemble audience à l'Inspecteur d'Académie pour l'en informer.

Jeudi 15 janvier 2009

Le SNUDI-FO intervient à chaque niveau pour la défense des postes et des maîtres de RASED.

• **organisation de réunions dans des circonscriptions pour informer les personnels de leurs droits, en particulier par rapport aux réunions avec les IEN et à la circulaire de l'IA.**

• **courrier à l'IA (voir la lettre sur notre site) et intervention pour que soient respectés les droits de ces personnels et que cessent les pressions dans certaines circonscriptions.**

• **rencontre avec les responsables de l'AREN 13 et de l'AME 13.**

Les délégués FO rendent compte de leur mandat

→ Comité technique paritaire départemental du 18 février 2009

Préparation de la rentrée scolaire 2009

Déclaration de Martine DUPUY au nom de la Fédération Force ouvrière de l'enseignement

Force Ouvrière conteste votre affirmation, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, selon laquelle la situation s'améliore dans les écoles parce qu'aucun emploi n'est « perdu » pour une prévision de 334 élèves en moins sur le département. Tout d'abord nous réitérons notre opposition à la globalisation des effectifs de deux ou trois écoles qui permettent à l'administration de fermer des classes et à la multiplication des classes GS-CP qui préfigure la suppression du cycle 1. Ensuite, les moyennes d'élèves par école ne tiennent pas compte de la répartition des élèves dans chaque classe ou niveau, ni des conditions réelles des enseignants et des élèves.

La réalité est qu'elles ne cessent de se dégrader !

En effet, aucune école n'est épargnée par l'**intégration croissante d'élèves « en situation de handicap »** sans d'ailleurs le moindre abaissement des effectifs dans les classes qui les accueillent.

L'absence de psychologue scolaire dans certains secteurs et leur nombre insuffisant ne permet pas le traitement des dossiers d'orientation de des enfants en classes ou établissement spécialisés.

Il n'y a plus de recrutement d'AVSI pour satisfaire les demandes, et donc pas cette aide **minimale** à l'intégration en classe ordinaire, **au détriment de ces enfants mais aussi de tous les élèves scolarisés dans les classes**. Sans compter le **manque crucial de place en IME** dans notre département qui laisse les enfants en attente, « abandonnés » dans les écoles malgré la bonne volonté de tous.

Il faut par ailleurs souligner qu'avec la dégradation des conditions de vie dans cette société, les multiples difficultés sociales qui touchent tous les milieux, **les élèves sont de plus en plus agités et perturbés**. Les élèves d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'il y a ne serait-ce que 5 ou 10 ans.

A cela s'ajoute bien sûr les problèmes de remplacement non assurés dans toutes les circonscriptions qui conduisent à la répartition fréquente d'élèves d'enseignants absents dans les autres classes...

Et c'est dans ce contexte que le gouvernement et son ministre M. Darcos programme la liquidation des enseignants spécialisés des RASED à compter de la prochaine rentrée 2009 avec 42 suppressions nettes de postes E et G dans notre département auxquelles s'ajoutent 42 « transformations » en postes surnuméraires sur des écoles pour la prise en charge de la difficulté scolaire... soit **la suppression de 84 postes de RASED** sur le département, prélude à la suppression de tous les enseignants spécialisés !

A ce sujet, nous souhaitons dire ici, sans forcément développer dans le cadre de cette déclaration, ce que nous avons argumenté par écrit ou en entrevue : la mise en œuvre, singulière dans chaque circonscription, de votre circulaire du 22 janvier a créé une situation qui, loin de rassurer les collègues de RASED, provoque au contraire un grand désarroi par rapport à leur avenir personnel.

Par ailleurs, l'annonce d'aucun départ en stage de formation E et G pour l'année prochaine signe, par le tarissement du recrutement, la fin programmée de ces enseignants spécialisés la fin programmée de ces enseignants spécialisés alors que le nombre d'élèves nécessitant ces prises en charge spécialisées ne cesse de croître !

Nous revendiquons le maintien et le développement de ces postes d'enseignants spécialisés et les départs en stage E et G à la hauteur des besoins de l'école.

Nous interviendrons, au long de cette commission pour défendre les dossiers que nous ont confiés les écoles. Nous avons des points divers à aborder en fin de réunion.

***Le SNUDI-FO a contacté toutes les écoles qui lui avaient communiqué leur dossier.
Le syndicat a défendu chaque dossier et a informé chaque école.***

→ CAPD du 3 Février 2009 : Promotions

Dans chaque case : nombre de promouvables puis nombre de promus.

Promotions Instituteurs (année civile 2009)

Echelon	Ancienneté	Mi-Choix (5/7)	Barème dernier promu	Choix (30 %)	Barème dernier promu
5	1 / 1				
6	1 / 1				
7	2 / 2				
8	1 / 1				
9	7 / 7	8 / 5	30,986	6 / 1	30,828
10	47 / 15	56 / 40	34,569	84 / 25	34,061
11	11 / 4	17 / 13	41,664	49 / 18	42,042

Promotions P.E. (année scolaire 2008-2009)

RAPPEL

Barème :

AGS au 31 / 12 / 2008

pour les instituteurs,

AGS au 31/ 08 /2008

pour les PE.

Note réactualisée

arrêtée au 31 / 08 / 08

Echelon	Ancienneté	Choix (5/7)	Barème dernier promu	Grand choix (30 %)	Barème dernier promu
5	417 / 292			427 / 128	16,500
6	288 / 113	358 / 255	19,250	474 / 142	19,936
7	254 / 81	303 / 216	23,250	506 / 151	23,750
8	288 / 99	347 / 247	27,500	497 / 149	30,328
9	157 / 58	224 / 160	33,172	573 / 171	42,017
10	50 / 49	167 / 119	45,100	243 / 72	50,417
11	28 / 26	106 / 78	51,053	161 / 51	55,917

Notre intervention à la CAPD (extraits, suite)

Le courrier et le questionnaire remis aux maîtres des RASED :

FO s'est déjà prononcé, et c'est la revendication de toute la profession, pour le maintien des 3000 postes de RASED au niveau national et des 84 sur le département. Il n'est pas concevable de demander à ces maîtres d'établir 7 vœux, c'est-à-dire de choisir eux-mêmes de quelle manière ils vont être supprimés. **Leur seul vœu est de rester sur un poste de RASED.**

Les évaluations CM2

Concernant les évaluations CM2 et le mail parvenu aux écoles menaçant de non attribution de l'indemnité de 400 euros les enseignants qui ne feraient pas passer l'intégralité des exercices ou qui n'utiliseraient pas le logiciel ministériel pour faire remonter les résultats. Les enseignants ne font que répondre à des consignes syndicales. Le SNUDI-FO s'est adressé au Ministre pour lui demander l'abandon immédiat de ces nouveaux "protocoles nationaux d'évaluations" des élèves.

Nous vous demandons, comme nous l'avons demandé au ministre, que soit respectée la liberté pédagogique qui garantit aux enseignants le choix des outils et des modalités de contrôle des acquis de leurs élèves.

Assez de promesses et de menaces : Ni carotte, ni bâton !

Les enseignants veulent seulement enseigner !

NON au salaire au mérite !

Augmentation générale des salaires !

Le gouvernement multiplie les primes : prime aux néo titulaires, aux directeurs, aux enseignants faisant passer les évaluations, ...

La méthode est simple : diviser pour mieux régner ! Et ainsi opposer un salaire au mérite pour quelques uns à une revalorisation Indiciaire pour tous !

De plus, ces primes permettent de faire pression sur les collègues :

Silence dans les rangs, obéissez ou vous serez puni !

GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)

Selon les chiffres officiels du ministère, seulement 5,25 % des effectifs de la Fonction Publique en bénéficieront en 2008 pour un montant mensuel moyen de 12,25 € pour les catégories B, et 22,50€ pour les catégories A. Pour l'Education Nationale, sur 1 316 251, en 2008, seulement 56 181 fonctionnaires en bénéficieront.

Beaucoup de bruit pour pas grand chose !! La preuve est faite : la seule solution pour lutter contre la perte du pouvoir d'achat passe par la revalorisation du point d'indice.

La FNEC FP-FO répond favorablement à l'Assemblée Générale des délégués d'Universités et des syndicats

La FNEC FP-FO, avec son syndicat national le SNPREES-FO, s'est associée dès l'origine à vos assemblées nationales de délégués d'Universités, réunies avec les syndicats nationaux, et à leurs décisions, notamment :

« Elle constate que les Ministères n'ont, à ce jour, pas retiré :
- le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs
- la réforme de la formation et des concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés.

En conséquence, la Coordination Nationale appelle l'ensemble des universités à rejoindre le mouvement de grève totale, reconductible, illimitée, déjà engagée dans certaines universités. Le 2 février 2009, l'Université et la Recherche s'arrêtent. » Votée à l'unanimité moins 2 abstentions

La FNEC FP-FO a largement fait connaître ces revendications des universitaires aux personnels des 1^{er} et 2nd degrés. Les raisons en sont simples :

- les attaques de Mme Péresse contre les statuts de 1984 des universitaires qui mettent en cause leurs droits et garanties, et en particulier l'indépendance des enseignants-chercheurs, font partie de l'offensive d'ensemble contre les statuts des personnels de l'enseignement, de la maternelle au supérieur, et plus largement de la Fonction Publique d'Etat.

- La réforme de la formation des enseignants, qui met en cause la qualité de la formation des futurs enseignants, et donc l'avenir des jeunes générations, constitue également une attaque frontale contre le statut des enseignants de toutes les catégories (professeurs des écoles, professeurs certifiés et agrégés,...) et ouvre la voie à la disparition des concours nationaux.

L'appel que vous avez lancé, devant le refus de la ministre d'entendre les revendications, a abouti à la manifestation nationale du 10 février. 50 000 universitaires et personnels des Universités à Paris, 100 000 dans toute la France, ont démontré à quel point ces projets étaient rejetés par la masse des universitaires.

C'est pourquoi la FNEC-FP partage pleinement les appréciations et propositions de votre assemblée de délégués du 11 février, tenue avec les syndicats nationaux ... :

« Il apparaît clair que les attaques contre l'université ne sont qu'un élément d'une politique plus générale de destruction du service public d'éducation de la maternelle au supérieur, comme en témoigne la remise en cause de la laïcité par les accords Kouchner avec le Vatican. La Coordination Nationale appelle donc à la convergence des revendications de la maternelle à l'enseignement supérieur. Elle invite les enseignants du premier et du second degré et leurs organisations syndicales à rejoindre ce mouvement. Elle appelle à l'ouverture d'un grand débat national sur l'ensemble des dossiers contestés à l'heure actuelle et qui concernent l'ensemble de la société française.

Tant que ses revendications ne sont pas entendues, la Coordination Nationale maintient ses actions, à commencer par la grève. Elle appelle les confédérations syndicales à soutenir ces revendications le 18 février, lors de la rencontre avec le chef de l'Etat.

Il y a urgence. Mme Péresse entend mettre en oeuvre ses projets ... et M. Darcos, après une annonce de recul en décembre, engage à nouveau son projet de réforme du lycée. La FNEC FP-FO répond donc favorablement à vos propositions. Elle est prête à vous rencontrer, et à prendre toutes initiatives pour que des suites concrètes soient données dans les plus brefs délais à vos propositions. Elle participera à la prochaine assemblée nationale de délégués des universités.

La FNEC FP-FO se félicite également du mandat que vous confiez aux Confédérations Syndicales, pour qu'elles soient porteuses de vos revendications, qui sont également les nôtres, lors de leur rencontre avec le Président de la République du 18 février.

IUFM Le SNUDI FO revendique :

- l'annulation des suppressions de postes dans l'Education Nationale,
- la restitution des 10 000 postes au concours externe PE,
- le recrutement sur la liste complémentaire du concours PE à hauteur des besoins,
- l'abandon de la réforme de masterisation des maîtres !

Alors que 17 000 élèves supplémentaires sont attendus à la prochaine rentrée dans les écoles, le ministre met 6 577 postes au concours contre 9 331 en 2008 soit une diminution de 26 %.

Cette diminution des postes au concours est une conséquence directe de la réforme dite de

« masterisation » de la formation des maîtres :

Dans son communiqué de presse du 15 janvier, le Ministre Darcos annonce la création de stages en responsabilité pour les étudiants préparant les concours d'enseignement, d'une durée maximale de 108 heures indemnisés à hauteur de **3 000 euros** environ par

convention avec l'éducation nationale. Ce que propose le ministère représente une bien maigre compensation au regard du traitement du fonctionnaire stagiaire qui s'élève à 1 310 € net par mois (soit **15 720 €** sur l'année). Si cette mesure était appliquée, des étudiants en master 2 auraient responsabilité de classes, ce qui est totalement contradictoire avec la réglementation en vigueur et avec le statut de la fonction publique d'Etat. Ce projet s'inscrit totalement dans la perspective de suppression de postes de titulaires remplaçants programmée avec la création de l'agence nationale de remplacement et de mise en oeuvre des EPEP.

Mouvement départemental des personnels

- ➔ **Retrait de la note ministérielle relative à la « mobilité des personnels » !**
- ➔ **Retrait de la circulaire départementale !**
- ➔ **Maintien d'un barème clair, basé sur des critères objectifs et l'égalité de traitement des collègues ! Retour de l'AGS !**
- ➔ **Maintien de trois phases avec contrôle de la CAPD.**

Le 13 janvier 2009, l'Inspecteur d'Académie réunissait les syndicats représentés à la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) pour leur présenter la déclinaison départementale de la note de service ministérielle relative à la « mobilité des personnels » (publiée au BO spécial n°7 du 6 novembre 2008).

Notre syndicat dénonce tout ce qui remet en cause droits et intérêts des personnels :

- L'avis de participation en janvier est supprimé, ainsi **seuls seront connus les postes vacants**. C'est un retour à un mouvement « à l'aveugle », aucun collègue n'aura accès aux mêmes informations, chacun connaîtra les postes qui se libèrent en fonction de son « réseau relationnel personnel ».

- **Chaque collègue sera prévenu individuellement, avant la tenue de la CAPD.**

Par la diffusion des résultats anticipés et non vérifiés, l'administration cherche à imposer des affectations des personnels sans le contrôle et donc les modifications éventuelles suite à l'intervention des délégués du personnel.

- **L'AGS est supprimée dans le barème**

et remplacée par des points correspondant aux échelons, dans le but clairement exprimé d'introduire le « mérite professionnel » dans les opérations du mouvement.

- **Une multitude de points de bonification ou de stabilité**

sont introduits dans le barème, dans l'objectif de « *concilier une exigence de stabilité optimum de 5 ans et un encouragement à la mobilité au-delà de 5 ans* ».

L'administration encourage par exemple **la formulation de vœux sur zones géographiques élargies**, lui permettant ainsi de nommer, à titre définitif, des collègues sur des postes non choisis précisément.

- Elle introduit une **différenciation entre les directeurs**

jusqu'à 14 classes et ceux à partir de 15 classes qui devront satisfaire à un entretien particulier, anticipant de fait sur le projet de loi concernant la création des EPEP qui regrouperont plusieurs écoles.

- **Elle entérine la suppression de postes de RASED**

(84 sur le département, 124 sur l'Académie).

Cette note ministérielle remet gravement en cause l'égalité de traitement des personnels et ne peut qu'être source de division et de tensions entre collègues. Elle **s'attaque au paritarisme** qui garantit les droits collectifs inscrits dans notre statut, dans la mesure où elle remet en cause le rôle de vérification, de contrôle et de défense des personnels dévolu aux délégués du personnel.

Nous avons été élus pour défendre les intérêts particuliers des enseignants, collectifs et individuels.

Nous sommes intervenus par exemple pour que les droits des personnels en congé parental soient rétablis. L'an dernier, tandis que les erreurs dans le projet de mouvement du 1^{er} juillet étaient nombreuses, notre délégué a obtenu une nouvelle « mouture » du mouvement intégrant les modifications (suppression des postes inexistantes, rectifications de barème, respect des priorités...) afin que l'égalité de traitement des collègues soit respectée.

Le SNUDI-FO revendique :

- **le retour à l'AGS dans le barème au lieu de points liés à l'échelon**

- **un mouvement dans la clarté et le respect d'un barème basé sur des critères objectifs pour garantir l'égalité de traitement de tous les collègues.**

- **un mouvement en trois vraies phases avec contrôle de la CAPD, permettant aux délégués du personnel, en possession des informations, de jouer leur rôle de contrôle à chaque étape et de pouvoir défendre les dossiers des collègues.**

Sommaire : P 1 : titres ; P 2 Edito, infos ; P 3 : RASED ; P 4-5 : Compte-rendu mandat ; P6 : Université, IUFM ; P7 : Mouvement ; P8 : Non aux sanction, Syndicalisation.
--

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône , 13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62 Organe du SNUDI FO 13 Date dépôt légal : 14/02/08 Dir. de publication : L. Bernabeu. N° CPPAP 1112 S 06275 Imprimé sur offset au siège

NON AUX SANTIONS !

Respect des règles du paritarisme ! Nous sommes tous concernés !

Quinze jours après la tenue de la CAPD sur les promotions, les syndicats siégeant dans les organismes paritaires ont été destinataires d'une lettre de l'Inspecteur d'Académie leur indiquant qu'il décidait d'enlever de la liste des promouvables 11 enseignants au prétexte qu'ils n'organisaient pas l'aide personnalisée.

Quelque soit l'appréciation que chacun peut porter sur le mode d'action choisi par ces enseignants, il est inacceptable que l'IA se permette d'interdire ainsi la promotion d'enseignants !

Nous ne pouvons accepter que soient ainsi remises en cause les règles du paritarisme qui exigent que le tableau d'avancement des enseignants soit soumis à l'avis de la CAPD.

Promotions, mouvement, sur chacun des aspects de la carrière des enseignants, ce sont les règles qui sont bafouées, les droits remis en cause !

Le SNUDI-FO a écrit à l'IA pour lui demander solennellement de rétablir ces enseignants dans le tableau d'avancement.

Il s'adresse aux syndicats élus en CAPD pour une démarche commune dès la rentrée !

Madame Martine DUPUY
Secrétaire départementale

Marseille, le 1^{er} mars 2009

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DSDEN des Bouches du Rhône

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La Commission Administrative Paritaire Départementale compétente à l'égard des instituteurs et professeurs des écoles a été consultée le 3 février dernier sur les promotions de l'année scolaire 2008 / 2009. La liste des enseignants promus parmi ceux qui étaient promouvables a été arrêtée sans qu'aucune annonce de sanction envers des personnels n'ait été évoquée.

Quinze jours plus tard, 20 février, pendant les congés scolaires, les syndicats siégeant en Commission Administrative Paritaire Départementale ont été destinataires d'un courrier de votre part les informant que vous aviez décidé d'écarter des enseignants promouvables cette année au grand choix ou au choix dix professeurs des écoles et un instituteur, au prétexte qu'ils n'ont pas assuré l'aide personnalisée au bénéfice des élèves en difficulté.

Pour notre syndicat, cette sanction est inacceptable.

Par ailleurs, la loi n° 84-1- du 11 janvier, dans son article 58, précise très clairement que le tableau annuel d'avancement est établi après avis de la commission administrative paritaire.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de rétablir ces enseignants dans le tableau d'avancement des promotions 2008-2009.

Je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma parfaite considération.

(66% déductibles des impôts)

● Cotisation de base = carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels (fonction de l'échelon, Voir entre parenthèses).

Echelons	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs		119 € (8,25€)	122 € (8,5€)	125 € (8,75€)	131 € (9,25€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	158 € (11,5€)	170 € (12,5€)
Prof. Ecoles	125 € (8,75€)	137 € (9,75€)	143 € (10,25€)	149 € (10,75€)	155 € (11,25€)	170 € (12,5€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)
Echelons	1	2	3	4	5	6	7		
Hors Classe	164 € (12€)	182 € (13,5€)	194 € (14,5€)	206 € (15,5€)	218 € (16,5€)	230 € (17,5€)	242 € (18,5€)		

Mi-temps : demi cotisation

PE Stagiaire IUFM :75 €

Retraité :75 €

Etudiant IUFM :20 €

● Majorations : AIS, IMF: 4 €/ CPC: 10 €/ Chargé école: 2 €/ Dir 2-4 cl.: 6 €/ Dir 5-9 cl.: 10 €/ Dir 10 cl. et+: 13 €

✂

Cotisation de base + Majoration = €

Bulletin d'adhésion

Nom et Prénom

Adresse:

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole :

..... Echelon: PE /Institut.

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : fin des mois que vous indiquez (dos des chèques).

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressée en temps utile.